

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article322>



Conseil Départemental du 25 mars 2004

# Rentrée 2004 : dégradations confirmées

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: lundi 29 mars 2004

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le Conseil Départemental du SNES du 25 mars 2004 constate que les données officielles transmises par l'administration (en préparation notamment du Comité Technique Paritaire Départemental) confirment la dégradation des conditions de travail des élèves et des personnels à la rentrée 2004 :

- en collège, diminution de l'enveloppe départementale de 63 Equivalents Temps Plein, supérieure à ce que justifierait la seule baisse des effectifs d'élèves.
- en lycée, diminution d'une trentaine d'Equivalents Temps Pleins alors que les effectifs d'élèves ne baissent pas.

L'administration, pour masquer cette dégradation considérable des moyens consacrés au service public d'éducation, a fait en sorte de supprimer prioritairement des postes d'enseignants partant en retraite, sans considération des besoins réels des établissements : **plusieurs collègues seront néanmoins frappés d'une mesure de carte scolaire** (mesure autoritaire de mutation).

Outre l'augmentation des effectifs par classe, cette politique aura pour conséquence l'augmentation des heures supplémentaires et la multiplication des Blocs de Moyens Provisoires, c'est-à-dire de morceaux de **postes qui ne pourront être occupés que par des personnels à cheval sur plusieurs établissements ou des personnels précaires**, contractuels et vacataires, non formés, sous-payés et aux droits sociaux réduits.

La politique du minimum éducatif est donc clairement à l'œuvre. Ainsi dans l'enseignement des langues, malgré toutes les déclarations de principe des Ministres sur leur nécessaire diversification, **le choix du tout anglais est confirmé** par la suppression d'au moins 4 postes d'allemand dans les collèges de notre département. Dans cette discipline, **les regroupements aberrants d'élèves de niveaux différents** - en dépit de toute cohérence pédagogique - s'étendent désormais aux collèges comme à St Germain du Bois ou à Buxy. **L'enseignement du latin est clairement remis en cause** par des dotations insuffisantes dans de nombreux établissements (Clg de Givry, Chagny, Tournus, lycées de Mâcon...). De même, dans certains établissements **les options facultatives** sont massivement supprimées (par exemple au lycée Lamartine) alors même que les élèves engagés dans ces enseignements n'en ont pas terminé le cursus.

De plus, **la suppression de 10000 postes de surveillance** au plan national privera à la rentrée les établissements de Saône et Loire de plusieurs dizaines de postes.

Ces dégradations des conditions d'études des élèves et des conditions de travail des personnels sont **la conséquence d'une politique nationale de renoncement à un service public d'éducation ambitieux**. Celle-ci est d'ailleurs confirmée par la baisse des recrutements de 30 % au concours de l'enseignement, le choix de ne remplacer qu'un professeur sur trois partant à la retraite, qui conduiront inmanquablement à court terme à réduire les horaires des élèves, par exemple en multipliant les enseignements optionnels et les intervenants extérieurs à l'éducation nationale pour les assurer dans les collèges et lycées. De ce point de vue, **les menaces qui pèsent sur les disciplines artistiques, sont particulièrement inquiétantes** : réduction des enseignements d'éducation musicale et d'arts plastiques qui deviendraient optionnels en 3ème, voire

en 6ème.

Après les succès de la mobilisation des dernières semaines, notamment le 11 février et le 12 mars, **le Conseil Départemental appelle les collègues et les parents à poursuivre l'action pour défendre le service public d'éducation dans le cadre de l'intersyndicale CFDT, CGT, UNSA, FSU :**

**– heures d'information syndicales et réunions dans les établissements du 1er au 15 avril.**

**– dans le cadre de l'action européenne des salariés du public et du privé, les 2 et 3 avril, pour défendre la protection sociale, l'emploi et les services publics, mobilisation selon différentes modalités :** heures d'information syndicales dans les établissements ; manifestation le 2/04 à 10 h 30, Maison des Syndicats à Chalon/Saône, ou à 10 h, à Mâcon devant le CDDP, où se tiendra le CTPD examinant les créations et les suppressions de postes dans les collèges de Saône et Loire pour la rentrée 2004 (un préavis a été déposé par la FSU pour couvrir les éventuels mouvements de grève des établissements les plus touchés par les suppression de postes).

Le Conseil Départemental appelle d'autre part tous les collègues **à refuser les heures supplémentaires qui leur seront proposées** (au-delà de la première HSA qui ne peut, sauf conditions particulières, être refusée) **dans le cadre de la préparation de rentrée et à en informer collectivement leur administration.**